

1 table, pour la Chambre du gardien.....	35
1 table, pour le shérif.....	35
1 " " protonotaire	40
1 " " chambre des témoins.....	65
1 table pour la bibliothèque.....	95
3 tables pour l'infirmerie	90
1 table à dîner pour les petits jurés.....	50
1 bibliothèque, chambre du protonotaire.....	89
2 bibliothèques, chambre des avocats.....	300
12 garde-robes pour avocats.....	215
8 do do	140
	<hr/>
	\$2,375

**COUR DE BRYSON**

1 pupitre pour le shérif....	\$ 100
1 bibliothèque pour le greffier.....	80
6 chaises d'office.....	72
1 canapé pour le shérif.....	45
1 table à dîner et sideboard pour jurés.....	70
1 bibliothèque, chambre des avocats.....	100
1 garde-robe pour les petits jurés.....	200
12 garde-robe pour les avocats.....	200
1moire pour la literie...	200
	<hr/>
	\$1067

Que les frais de livraison des dits meubles ont été payés par le gouvernement et sont de: \$1,684.75 pour ceux livrés à Montréal; \$919.26 pour ceux livrés à Hull; \$605.65 pour ceux livrés à Bryson.

Que pour mettre ces meubles en magasin pendant quatre ans et leur transport dans trois différentes maisons, huit cents piastres ont été payées par le gouvernement, bien que le contrat n'ait été passé que le 6 juin 1894.

Cette chambre est d'avis que la quantité des meubles requise par le gouvernement et les prix payés

sont exorbitants et hors de proportion avec les revenus de la province, et elle croit devoir enregistrer un protêt énergique contre ces dépenses extravagantes qui constituent un gaspillage injustifiable et une violation flagrante des promesses du gouvernement.

**L'ARGENT DE COLONISATION**

Depuis que ce gouvernement actuel est au pouvoir, l'argent de colonisation n'est plus distribué dans l'intérêt des colons, mais est employé à servir les fins politiques du gouvernement.

Comme si tous les colons ne payaient pas les taxes que ces messieurs imposent!

Tous les ans l'opposition réclame justice égale pour tous. Cette année, elle est encore une fois revenue à la charge, mais le gouvernement a encore refusé de rendre justice.

M. Tessier de Rimouski a proposé l'amendement suivant :

Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette de constater que les derniers votés pour la colonisation sous l'administration actuelle, ont été distribués en différents endroits dans l'intérêt du parti au pouvoir et contrairement à celui des colons de cette province.

Que cette chambre croit devoir attirer l'attention du gouvernement sur le fait qu'il est urgent de pourvoir aux chemins et routes dits de colonisation dans les comtés qui n'ont pas eu, depuis 1892, la part à laquelle ils avaient droit des montants votés pour les chemins de colonisation. "

Le vote donne le résultat suivant : pour, 19, contre, 37.

**LEURS ECONOMIES**

Il y a une grande différence